

Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable à protéger (art. L. 151-19)
- Bâtiments remarquables (art. L. 151-19)
- Cônes de visibilité (art. L. 151-19)
- Cônes de visibilité - inconstructible (art. L. 151-19)
- Petits patrimoines protégés (art. L. 151-19)
- Changements de destination vers l'habitation (art. L. 151-11)
- Interdiction de changements de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
- Linéaires commerciaux (art. L. 151-16)
- Hales et talus protégés (art. L. 151-23)
- Mur d'intérêt patrimonial (art. L. 151-19)
- Alignement ligne de référence
- Alignements d'arbres à protéger (art. L. 151-23)
- Chemements doux à créer ou à conserver (art. L. 151-38)
- Limites de zones humides
- Espaces proches du rivage (art. L. 121-13)
- Lignes de référence du gabarit
- Espaces Boisés Classés à protéger (art. L. 113-1)
- Espaces Boisés Classés à créer (art. L. 113-1)
- Patrimoine paysager (art. L. 151-19)
- Bandes paysagères (art. L. 151-19)
- Emplacement réservé (art. L. 151-41)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L. 151-7)
- Périmètres de centralité commerciale (art. L. 151-16)
- Zones Non Aedificandis (art. R. 151-31)
- Périmètre de gel (article L. 151-41)
- Servitude de mobilité sociale (art. L. 151-41)
- Zones de protection archéologique
- Zones humides protégées (art. L. 121-123)
- Submersion marine - zone de dissipation de l'énergie à l'arrière du système de protection
- Submersion marine - aléa fort
- Submersion marine - aléa moyen
- Submersion marine - aléa futur

Zonage

- Zones Naturelles
- Zones Agricoles
- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
- Zones Urbaines et A Urbaniser
- Zones d'Activités
- Zone à Urbaniser à long terme

Éléments de description des différentes zones

UA : Zone urbaine centrale
 UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
 UB : Zone urbaine de banlieue
 UBd1, UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan
 UBd4 : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de collectifs
 UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
 UCc : Zone urbaine de Saint-Cast le Gaultois en front de mer
 Ucd : Zone urbaine pavillonnaire de Sabot de Co les pins
 Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité
 Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale
 Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
 UA : Zone urbaine à vocation touristique
 UA : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC
 Upro : Zone urbaine concernée par la présence d'une CAP valant règlement

N : Zone naturelle générale
 NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
 Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
 Ne : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ng : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Ng1 : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Ngv : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
 Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Nbz : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs
 Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver
 Nes : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire

A : Zone agricole générale
 Aa : Zone agricole inconstructible
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre

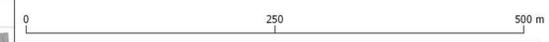
1AUh1, 1AUh2, 1AUh3 : Zone à urbaniser à vocation habitat
 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation d'activité
 1AUc : Zone à urbaniser à vocation commerciale
 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique
 2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
 2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activité
 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
 2AUr : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique

Zonages spécifiques liés aux communes littorales
 Ni : Zone naturelle
 Nm : Zone naturelle liée au zonage en mer
 Nf : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
 Npl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
 Nca : Zone naturelle liée à la présence de calées d'accès à l'eau
 Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Ntl : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Ncl : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Nnh1a : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement

Indices de zonage spécifiques
 (B) : Zone concernée par un PPR
 (BC) : Zone concernée par une protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
83	Accès	Lanvallay	Commune	109
84	Accès	Lanvallay	Commune	170
85	Accès	Lanvallay	Commune	139
86	Accès	Lanvallay	Commune	91
87	Voie	Lanvallay	Commune	77
88	Accès	Lanvallay	Commune	564
89	Liaison douce	Lanvallay	Commune	169
92	Accès	Lanvallay	Commune	1223
93	Équipement	Lanvallay	Commune	962
94	Accès	Lanvallay	Commune	190
95	Accès	Lanvallay	Commune	292
96	Voie	Lanvallay	Commune	69
97	Équipement	Lanvallay	Commune	2356
105	Liaison douce	Lanvallay	Commune	1178
107	Voie	Lanvallay	Commune	251
108	Liaison douce	Lanvallay	Commune	285
111	Voie	Lanvallay	Commune	63



DINAN

AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Lanvallay

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Date : 22/07/2019

Approbation

Échelle : 1:2500 ème